

Chronique archéologique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **36 (1994)**

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

1994

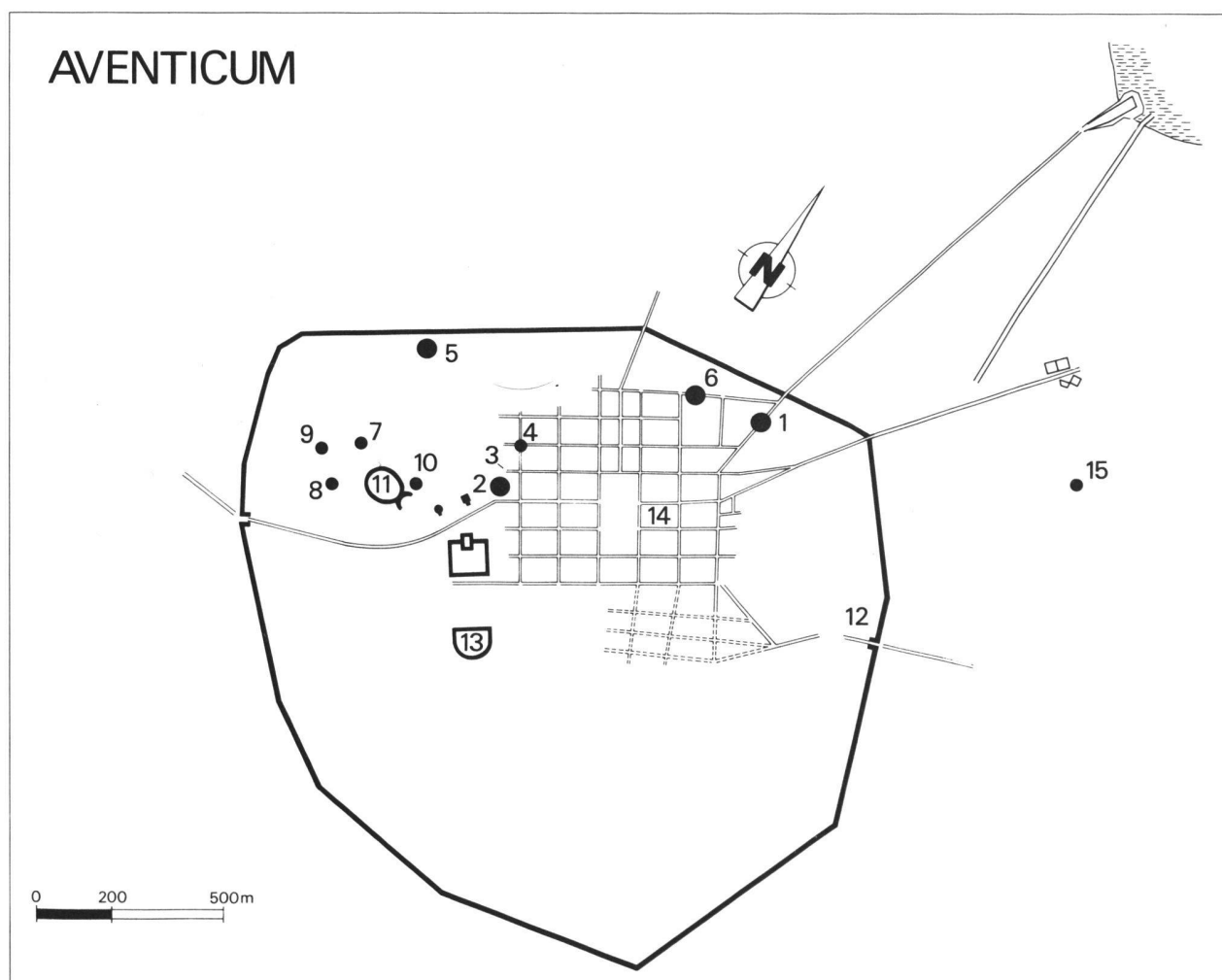


Fig. 1. Plan schématique d'Aventicum. Situation des fouilles et des restaurations de 1994. 1: Prochimie / faubourgs nord. 2: Insula 19 / thermes publics. 3: Insulae 13-19 / voirie. 4: Route du Moulin / voirie. 5: En Pré-Vert / drainages. 6: Usine FAG / insula 6 - faubourgs nord. 7: Rue du Jura 10 / grange Gaberell. 8: Rue Centrale 31 / arcades. 9: Rue du Jura. 10: Avenue Jomini 1 / EMS. 11: Amphithéâtre. 12: Porte de l'Est / Tornallaz. 13: Théâtre. 14: Insula 29 / thermes de Perruet. 15: En Chaplix / fours de tuiliers.

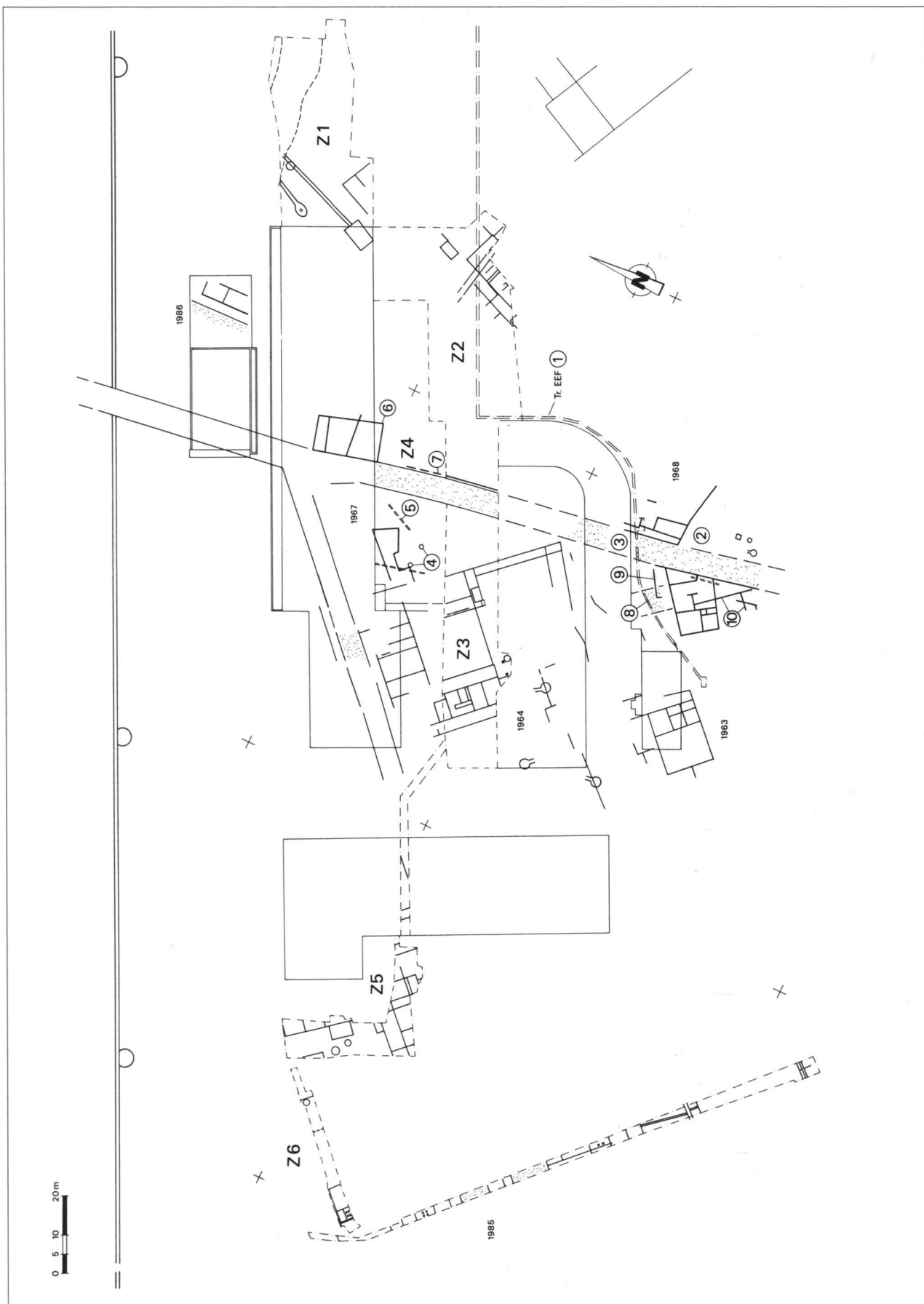


Fig. 2. Avenches / Prochimie. Plan de situation des fouilles 1991-1994. Les chiffres renvoient au texte.

1. AVENCHES / Prochimie

Habitat, puits, voirie.

CN 1185, 570'400/193'100.

Mai-août 1994.

Ensembles MRA: AV 91-94/9001-9079; 9251-9350; 9401-9434 *sqq.*

Fouille de sauvetage programmée (extension de la zone industrielle). Surface de la fouille env. 2'000 m². Pose d'une nouvelle ligne EEF (350 m).

Investigations, documentation: P. Blanc.

Références bibliographiques: G. Th. Schwarz, *Aventicum - Fouilles 1959-1963. Rapport préliminaire*, ASSPA 50, 1963, pp.73-77. G. Th. Schwarz, *Aventicum. Découvertes en 1963*, *US XXVII*, 4, 1963, pp.60-62. ASSPA 75, 1992, p.209. ASSPA 77, 1994, p.190. BPA 33, 1991, pp.130-132. BPA 34, 1992, pp.47-49. BPA 35, 1993, pp.13-17.

Les investigations dans ce secteur des faubourgs nord d'*Aventicum* (fig.1,1) ont été motivées par la poursuite des réfections des aires de circulation de l'usine Prochimie S.A. (fig.2, Z.4) et l'ouverture d'une tranchée de 350 m env. pour l'installation d'une ligne électrique EEF établie entre la porte du nord-est de l'enceinte romaine et le bâtiment administratif de Prochimie (fig.2,1).

La faible atteinte au sous-sol archéologique de ces deux interventions ainsi que le mauvais état de conservation des vestiges ont déterminé comme principal objectif le simple repérage topographique des maçonneries et structures en présence, ceci afin de compléter et, au besoin, de corriger le plan archéologique du secteur tel qu'il se présentait jusqu'ici.

C'est ainsi que le calage visiblement inexact des fouilles de 1968 (fig.2,2), notamment en ce qui concerne le tracé de la route du port (fig.2,3) a pu être rectifié, de même que plus au nord le positionnement des bâtiments dégagés en 1967 de part et d'autre de cette même chaussée (fig.2, Z.4).

N'étaient conservés dans ce secteur qu'une partie de la couronne en pierres sèches des deux puits indiqués sur le plan ainsi que le fond d'une petite canalisation de terre cuite (fig.2,4 et 5). Les constructions figurant à proximité n'ont laissé aucune trace. Le mur méridional du grand bâtiment bordant la route à l'est n'était attesté que par les restes de ses fondations de boulets (fig.2,6).

De la chaussée elle-même ne subsistait qu'une strate de sables et graviers oxydés d'une trentaine de centimètres d'épaisseur associée à un muret de pierres sèches fortement arasé qui correspond au mur bordier est déjà observé lors de la campagne de fouille de 1993 (fig.2,7).

Outre la correction du calage de la chaussée et des vestiges riverains exhumés plus au sud en 1968 (fig.2,2), les récents travaux réalisés dans le cadre de la pose de conduites électriques ont mis en évidence la présence d'un nouvel axe de circu-

lation antique. L'orientation de cette chaussée, large de 6 m environ et constituée de deux recharges successives, diverge de celle de la route du port mais correspond à celle du réseau urbain régulier (fig.2,8). Comme en témoigne l'implantation de deux tronçons de murs repérés en sondage (fig.2,9), cette chaussée est désaffectée lors de l'établissement du bâtiment sis en bordure ouest de la route du port. La documentation photographique des fouilles de 1968 permet de distinguer au moins deux phases de construction pour ce bâtiment: de manière significative, les maçonneries que l'on peut attribuer à la première phase ont une orientation identique à cette chaussée (fig.2,10).

Ces observations sont à l'évidence d'un intérêt primordial pour la compréhension du développement de l'occupation de ce secteur de la ville antique qui apparaît comme étroitement lié aux modifications apportées à la voirie. D'autre part, si la construction du mur d'enceinte à l'époque flavienne constitue une référence chronologique majeure, il s'agit désormais d'établir de manière plus précise les diverses étapes jalonnant ce développement par une confrontation de l'ensemble des données issues des fouilles menées ces trente dernières années dans ce secteur.

Pierre Blanc
FPA

2. AVENCHES / *Insula* 19

Thermes publics.

CN 1185, 569'990/192'530.

Avril-septembre 1994.

Ensembles MRA: AV 94/9528; 9700 *sqq.*

Fouille de sauvetage programmée (construction d'habitations groupées). Surface de la fouille env. 1'000 m².

Investigations, documentation: J. Morel, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

Références bibliographiques: BPA 19, 1967, pp.102-103. BPA 33, 1991, pp.134-136. BPA 35, 1993, p.18. ASSPA 74, 1991, p.254. ASSPA 77, 1994, pp.190-191.

Liées à un vaste projet immobilier (env. 4'000 m²) sis dans la région archéologique de *Derrière la Tour*, les fouilles d'envergure entreprises au début de l'été 1993 ont en premier lieu concerné l'ensemble résidentiel qu'abritait l'*insula* 13 (BPA 35, 1993, pp.19-21). Elles se sont poursuivies en 1994 avec la mise au jour de la portion nord-ouest des thermes de l'*insula* 19, l'un des quatre établissements de bains publics connus à ce jour

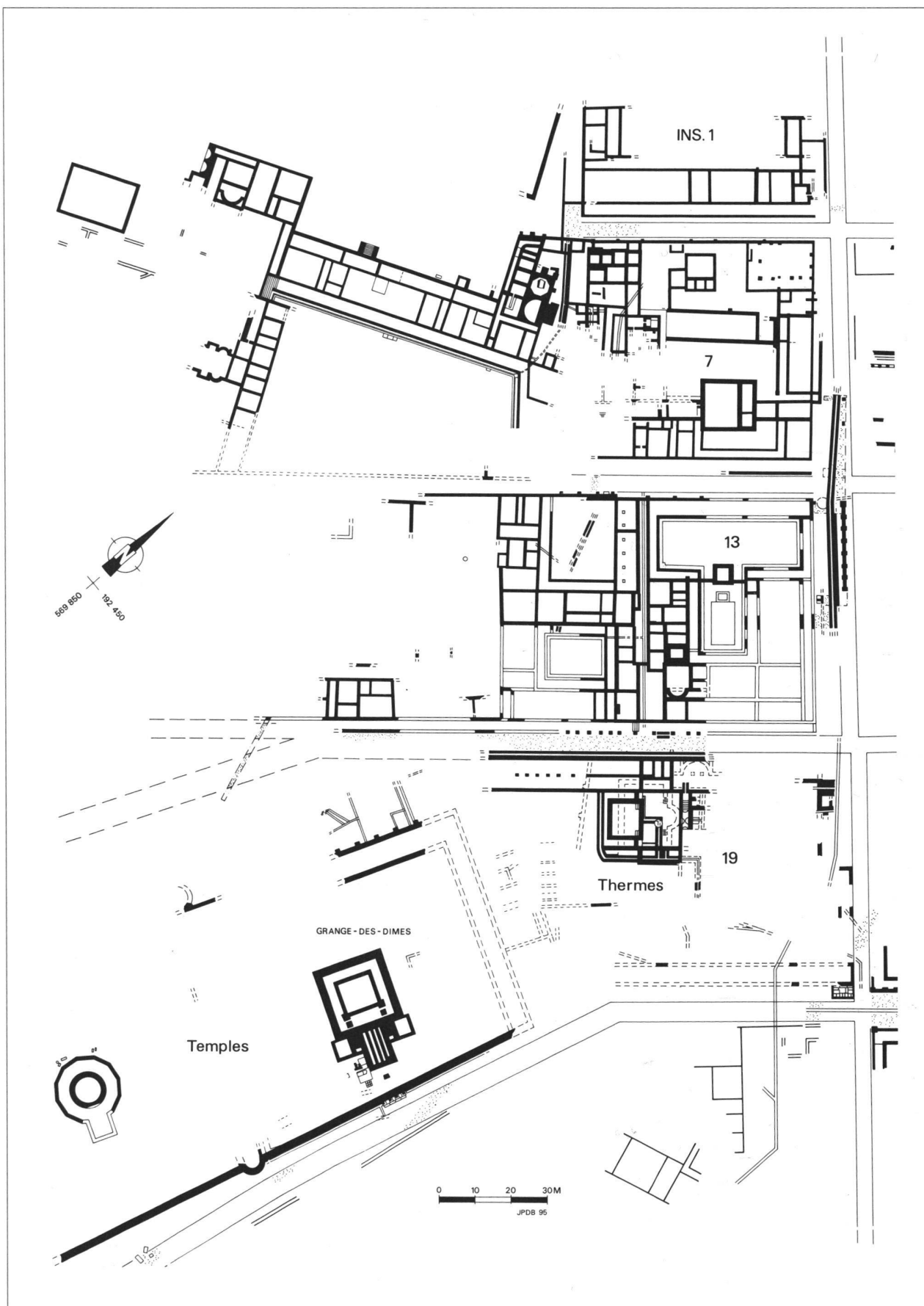


Fig.3. Extrait du plan archéologique d'Aventicum. Quartiers ouest (150-200/250 apr. J.-C.).

sur le site d'Avenches (fig.1,2). Exploré à plusieurs reprises entre le XVIII^e siècle et nos jours, ce vaste complexe thermal occupe tout un quartier régulier (env. 7'000 m²) au voisinage immédiat de la zone-sanctuaire de la *Grange-des-Dîmes* (fig.3). Outre la mise en évidence d'une série de vestiges spectaculaires (fig.4), les récentes investigations fournissent également les premiers indices permettant d'entrevoir la chronologie et le développement architectural du monument dont l'édification remonte à l'époque tibérienne. Après une première série de transformations survenues au début du II^e siècle vraisemblablement, l'établissement a été entièrement reconstruit aux environs de 135-137 apr. J.-C., selon les résultats de l'analyse dendrochronologique effectuée sur les pilotis rattachés à cette phase (LRD 94/R3784, St.3, 9, 81, 83).

Les traces d'une occupation antérieure

Les travaux liés à la construction et aux transformations des thermes ont occulté la plupart des vestiges de constructions légères du début du I^{er} siècle apr. J.-C. Cette première occupation est uniquement attestée par les lambeaux d'un sol de graviers et de galets et une empreinte de poteau mis en évidence au sommet des limons stériles

du pied de la colline. A cette phase se rattache également un réseau de fossés de drainage qui témoigne des premiers travaux d'assainissement de cette zone au sous-sol perpétuellement inondé, en raison de la présence d'une importante nappe aquifère souterraine.

L'édifice tibérien (env. 29 apr. J.-C.)

Du bâtiment original (fig.5A), nous ne connaissons pour l'instant que le soubassement de son angle nord-ouest érigé sur un réseau extrêmement dense de pilotis. La date de 29 apr. J.-C. obtenue pour l'abattage de ces bois (LRD 94/R3784, St.49, 86) constitue un *terminus post quem* de choix pour la construction des thermes. Les fondations mises au jour sous l'*area* d'un hypocauste plus tardif sont celles d'une salle allongée, à abside et colonnade (fig.5A,1), dont la fonction nous échappe encore. Ce bâtiment était flanqué d'une grande

Fig.4. Avenches / Insula 19. Vue de la piscine à abside du premier édifice thermal tibérien. Au premier plan, les restes du bassin datant de la reconstruction des thermes au II^e siècle apr. J.-C. (Photo Fibbi-Aeppli).



AVENCHES 1994

INSULA 19. Thermes

0 5 10 20M
JPDB 95

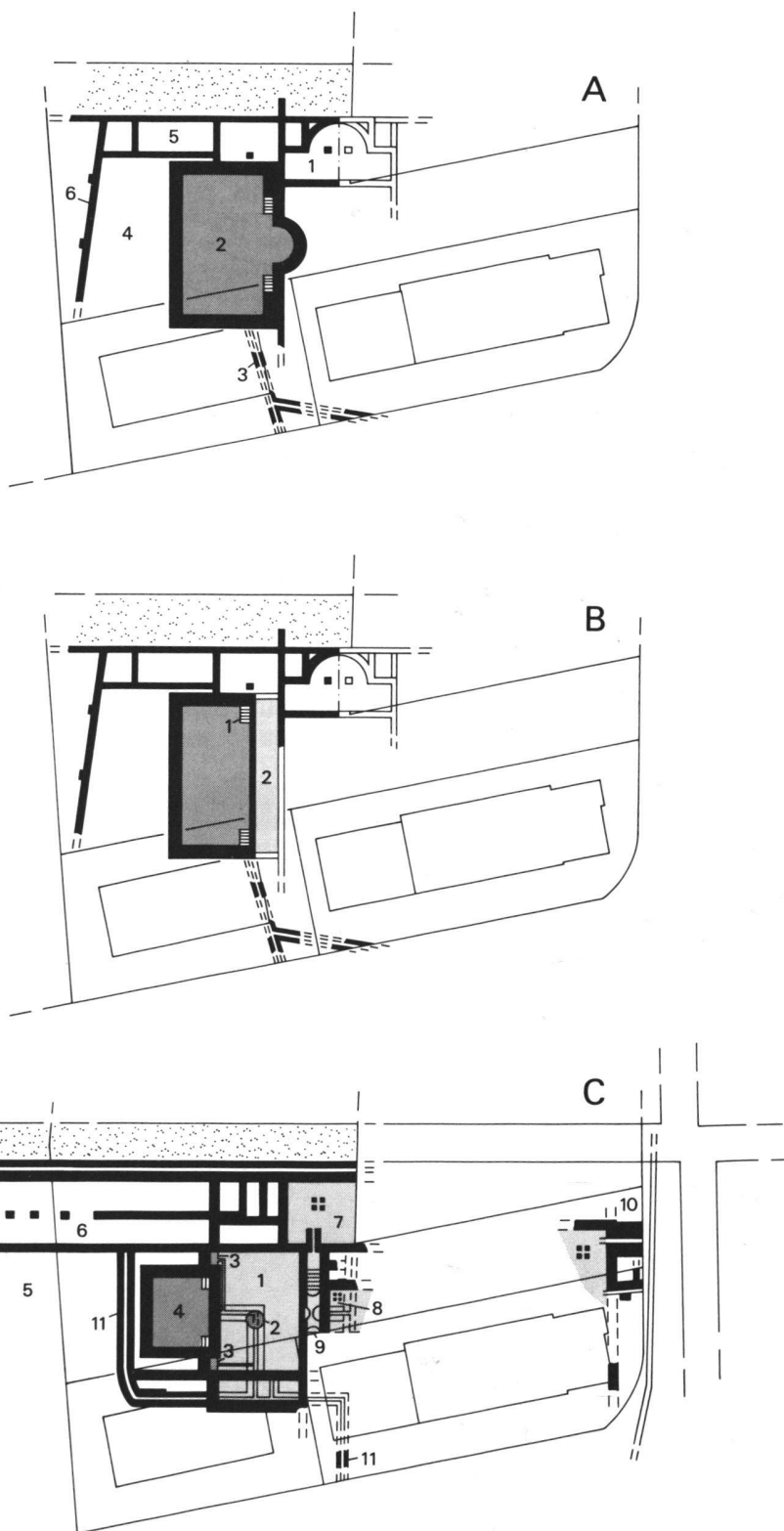


Fig.5. Avenches / Insula 19. Développement de l'angle nord-ouest des thermes. A: vestiges de l'édifice tibérien (env. 29 apr. J.-C.). B: réfection de la piscine (début II^e siècle env.). C: reconstruction des thermes (env. 135-137 apr. J.-C.). Les chiffres renvoient au texte.

piscine rectangulaire (fig.5A,2), de 18 x 10 m, dégagée aux trois quarts. La reprise des données des fouilles réalisées en 1964, sur la parcelle avoisinante au sud, permet la restitution complète de cette piscine qui était également pourvue d'une abside (fig.6). Intégrée dans le mur de façade, celle-ci était encadrée par deux escaliers permettant de descendre dans un bassin profond de 1,20 à 1,30 m. Ses parois étaient recouvertes d'un simple enduit au tuileau rouge à finition lissée. Son fond, épais de 0,40 m, possédait un revêtement en *opus spicatum* accusant un léger pendage en direction du sud-est où a été repérée sa canalisation de vidange en 1964 (fig.5A,3). Ce bassin doit sa préservation au fait qu'il constituait un radier parfaitement étanche pour les maçonneries des phases ultérieures.

Couverte ou en plein air, cette piscine s'inscrit dans une cour (palestre ?) trapézoïdale (fig.5A,4), délimitée au nord par une rangée de boutiques - ou locaux de service - (fig.5A,5) et à l'ouest par un mur oblique (fig.5A,6) dont l'orientation s'apparente à celle des premiers aménagements mis au jour à l'intérieur du sanctuaire limitrophe de la *Grange-des-Dîmes* (BPA 34, 1992, pp.44-47). Il pourrait ainsi s'agir d'un premier mur de clôture

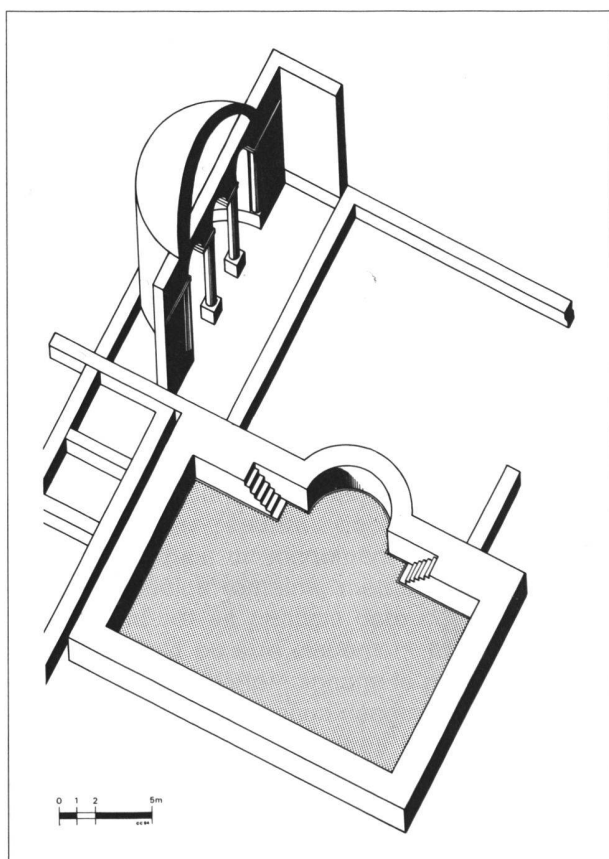


Fig.6. Avenches / Insula 19. Restitution axonométrique de la piscine de l'édifice thermal tibérien. (Dessin Ch. Chevalley-FPA).

séparant le complexe religieux de l'édifice thermal. Bien qu'ils ne se situent pas organiquement sur un même axe et que leur liaison architecturale ne soit pas clairement définie, on ne peut d'emblée exclure un lien étroit entre le sanctuaire et ces bains qui ont peut-être servi à la lustration. Il s'agira donc, dans une étape de recherches suivantes, de préciser la relation entre ces deux ensembles. Il faudra également attendre la récolte d'indices plus pertinents pour évoquer le caractère sacré de ces premiers thermes.

Réfection de la piscine (début du II^e siècle env.)

Les premiers réaménagements observés concernent essentiellement la piscine qui a vu sa largeur ramenée de 10 m à 8,50 m après la suppression de son abside et de ses escaliers (fig.5B). Ces derniers ont été remplacés par une rampe située à l'angle nord-est du bassin (fig.5B,1) dont on peut imaginer, comme pour le premier état (fig.5A), le pendant au sud-est. Un problème d'alimentation en eau des premiers thermes est peut-être à l'origine du reconditionnement de cette piscine dont la capacité est passée de 230'000 l à 185'000 l environ.

A l'arrière de la nouvelle paroi orientale de la piscine, la partie désaffectée du bassin a été comblée à l'aide de moellons calcaires et autres matériaux de démolition (tuiles, béton de chaux, tuileau, tuyaux de terre cuite, fresques). Ce blocage a dû servir de soutènement à une terrasse (fig.5B,2) devant la façade du bâtiment. Les travaux liés à la reconstruction des thermes, et plus particulièrement à la création d'une galerie de chauffe souterraine, empêchent de préciser l'impact de ces premières transformations sur l'édifice primitif. On peut toutefois supposer que la suppression de l'abside de la piscine a entraîné d'importantes modifications de la façade ouest de l'établissement.

Reconstruction des thermes (env. 135-137 apr. J.-C.)

La deuxième phase de transformations correspond à la reconstruction du complexe thermal après plus d'un siècle d'utilisation. L'agrandissement de la surface bâtie qui caractérise le nouvel établissement se traduit ici par la création de pièces thermales au-delà de la façade ouest primitive (fig.5C). A la première piscine s'est superposée une grande salle (fig.5C,1), de 12 x 10 m, décorée d'une fresque à décor marin. C'est sur son dallage de calcaire blanc, partiellement conservé, qu'a été découverte la petite statue mu-



Fig. 7. Avenches / Insula 19. Petite statue en calcaire (hauteur: 0,80 m) d'un personnage féminin trônant qui ornait l'une des salles thermales de la dernière phase. II^e-III^e siècle apr. J.-C. (Photo Ch. Chevalley-FPA).

tilée d'un personnage féminin trônant qui pourrait correspondre à l'effigie d'une divinité-mère (fig. 7). Interprétée comme *frigidarium* et/ou *apodyterium*, cette salle était également munie de banquettes à son angle nord-est, d'un *labrum* central (fig. 5C, 2) et de petites baignoires - ou *pediluvia* - en saillie sur la façade ouest (fig. 5C, 3). Ces dernières encadraient un grand bassin (fig. 5C, 4), de 9 x 7,50 m, froid -ou tempéré- qui se trouvait en connexion directe avec la salle froide-vestiaire. D'une profondeur de 0,50 m, ce bassin couvert ou non empiétait vraisemblablement sur une cour-palestre gravillonnée (fig. 5C, 5). Celle-ci était délimitée au nord par une halle - ou un portique double - qui a supplanté une première rangée de boutiques (fig. 5C, 6).

La galerie de service souterraine

La salle froide-vestiaire communiquait également avec deux pièces chaudes partiellement dégagées (fig. 5C, 7-8). Celle alignée sur la façade nord de l'édifice était dotée d'une mosaïque, comme l'attestent les nombreuses tesselles présentes dans les niveaux de démolition de son hypocauste. La desserte des *praefurnia* en molasse de ces pièces était assurée par une galerie de service souterraine dont la voûte est demeurée intacte (fig. 8). Dégagée sur un tronçon de 5,50 m (fig. 5C, 9), cette galerie aussi large que haute (2 m) a malheureusement fait l'objet de fouilles clandestines au début du siècle apparemment. C'est vraisemblablement à cette occasion qu'a été récupéré son dallage de grès dont l'empreinte est encore visible en bas de paroi. Tangente à l'abside de la piscine du premier état, elle se prolongeait au nord par une rampe d'escalier permettant d'accéder au foyer de l'une des salles chaudes



Fig. 8. Avenches / Insula 19. Vue de la galerie de service souterraine du II^e siècle apr. J.-C. Au premier plan, le soubassement de l'escalier qui permettait d'accéder à la chaufferie de la salle nord des thermes après leur reconstruction. (Photo Fibbi-Aeppli).

(fig.5C,7). A l'intérieur de la galerie, une ouverture latérale a servi d'alandier à une seconde pièce partiellement hypocaustée (fig.5C,8). L'accès à ce corridor devait se faire depuis le sud, à moins qu'il n'ait possédé une branche de raccordement en retour d'équerre vers l'est. La desserte souterraine des chaufferies évitait ainsi toute interférence entre les mouvements du personnel affecté à ces thermes et la clientèle. En ce qui concerne le dispositif de chauffe, il faut encore rappeler la mise au jour, en 1993, de deux grands *praefurnia* disposés en batterie à l'angle nord-est de l'édifice pour alimenter un ou plusieurs *caldaria* (fig.5C,10).

Le réseau de canalisations

L'alimentation en eau des thermes n'est pas encore résolue. En l'absence actuelle de traces d'adduction par aqueduc, l'hypothèse d'un captage par noria de la nappe sous-jacente est tout à fait envisageable. Le système d'évacuation des eaux usées est en revanche mieux connu avec la mise en évidence d'un réseau de canalisations de vidange des pièces occidentales se déversant dans un collecteur voûté et à fond en dalles de terre cuite dont on peut maintenant restituer le tracé coudé sur plus d'une cinquantaine de mètres (fig.5C,11). Son point de départ se situe à l'angle nord-ouest de l'édifice, plus précisément au pied de la grande halle-portique, sans doute pour y récolter les écoulements de toiture et peut-être aussi les eaux de ruissellement de la cour-palestre présumée. Aménagé lors de la reconstruction de l'édifice, ce collecteur s'écoule en direction du sud, dans une partie non explorée, sous la route cantonale 601 qui traverse ces thermes de part en part.

Premier bilan

Bien que ne concernant qu'une portion de l'établissement, les résultats de ces investigations laissent entrevoir un monument construit à l'image des modèles romains, même si le complexe sportif dont est en principe doté ce genre d'établissement n'a pu être clairement mis en évidence. Pour l'heure, le témoignage le plus sûr de son existence reste l'inscription découverte en 1940, à l'angle sud-est des thermes (BPA 14, 1944, pp.24-27): celle-ci révèle en effet qu'un certain "Tiberius Claudius Maternus, fils de Tiberius, édile, a fait construire un *sphaeristerium* à ses frais" (G. Walser, *RIS*, 1979, I, 111). La nature et la puissance des structures dégagées, ainsi que leurs dimensions importantes, classent ces thermes parmi les plus grands de l'Helvétie romai-

ne. Le contexte particulier dans lequel ils s'inscrivent, à proximité d'un vaste quartier religieux, ainsi que leur datation précoce en regard des trois autres établissements de bains de la région du *forum* en font l'un des édifices les plus attrayants pour l'histoire d'*Aventicum*.

La poursuite des recherches orientées sur le terrain et la reprise des données anciennes devraient permettre de compléter le plan des différentes phases de développement qui ont jalonné l'existence de ces bains jusqu'à leur abandon, dans la deuxième moitié du III^e siècle apr. J.-C. Elles devraient également fournir des éléments de réponse aux nombreuses questions en suspens, telles l'organisation spatiale et la circulation à l'intérieur des thermes, leur mode d'approvisionnement en eau et leur articulation avec la zone-sanctuaire voisine.

Des démarches en vue de la mise en valeur de la partie la plus significative de ces vestiges sont en cours.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

3. AVENCHES / *Insulae* 13-19

Voirie.
CN 1185, 569'980/192'560.
Mars, juillet-août 1994.
Fouille de sauvetage programmée (construction d'habitations groupées). Surface de la fouille env. 400 m².
Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley.
Références bibliographiques: BPA 33, 1991, pp.134-136.

Les investigations consécutives au projet immobilier sis dans la région archéologique de *Derrière la Tour* ont également permis de documenter, sur plus de 40 m, le *decumanus* qui séparait l'ensemble résidentiel de l'*insula* 13 des thermes de l'*insula* 19 (fig.1,3). Cette rue était flanquée d'un portique à colonnade en molasse longeant la façade sud des domus riveraines. Reconstitué à plusieurs reprises, ce portique était bordé par un caniveau partiellement maçonné qui devait récolter ses eaux de toiture. Il abritait une volée de trois marches en molasse mises au jour à l'angle de la domus ouest de l'*insula* 13. Occupant toute la largeur utile du portique (2,70 m), cet escalier rappelle ici la différence de niveau constatée à l'intérieur des deux maisons voisines. Les observations ont montré que deux de ses degrés avaient été supprimés lors de la correction d'une pente initiale de la rue et du rehaussement des niveaux de circulation de la domus est.

La chaussée elle-même a subi au moins quatre recharges successives durant ses trois siècles d'utilisation (fig.9). Son premier tapis de graviers et de galets indurés s'est superposé à un réseau de fossés de drainage antérieur à la construction des thermes de l'*insula* 19. Sa largeur initiale de 6 m a été ramenée à 4,50 m lors de la pose d'un égout collecteur courant au pied de la façade arrière des thermes. Ce programme édilitaire suit de près la reconstruction des bains publics, laquelle semble avoir été la cause d'importantes modifications de la voirie avoisinante vers le milieu du II^e siècle apr. J.-C.

Les empreintes laissées par le charroi sur les chaussées successives, ainsi que les monnaies et le nombreux matériel métallique récoltés (clous de cordonnier, pièces de harnachement...), témoignent de la forte fréquentation de cette artère qui traversait le centre urbain antique en direction de la colline.

Jacques Morel
MHA VD - FPA



4. AVENCHES / Route du Moulin

Voirie.

CN 1185, 569'975/192'625.

Novembre 1994 - janvier 1995.

Fouille de sauvetage programmée (pose de nouvelles canalisations). Surface de la fouille env. 300 m².

Investigations, documentation: Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco, P. Blanc.

Références bibliographiques: BPA 35, 1993, p.21.

L'égout romain

Des travaux de génie civil à la route du Moulin (fig.1,4) ont permis le dégagement et le relevé partiels, sur une soixantaine de mètres, d'un nouveau tronçon de l'égout collecteur romain qui équipait la rue cardinale séparant les *insulae* 7 et 13 des quartiers vis-à-vis 8 et 14 (fig.10,1-2). D'une largeur hors tout de 2 m, sa maçonnerie en petit appareil de moellons calcaires hauteriviens est demeurée en bon état de conservation sur sa portion sud rectiligne (fig.11). Y ont été observés plusieurs regards ainsi que les empreintes d'un coffrage boisé visibles sur les parements extérieurs de l'ouvrage. En revanche, aucun débouché de canalisation adjacente n'a été mis en évidence, en précisant toutefois que cette observation demeure partielle, le piédroit occidental de l'égout n'ayant pas été entièrement dégagé. Quant à son tronçon aval (fig.10,2), il oblique sensiblement vers le nord-est, à la croisée des rues qui desservaient ces quartiers (fig.10,3). A partir de ce carrefour, l'égout est nettement moins bien préservé. La fouille ponctuelle du remplissage de son conduit intérieur voûté, large de 0,60 m pour une hauteur de 1,95 m, a révélé un fond constitué d'une double rangée de dalles de terre cuite reposant sur un radier maçonné. Le mobilier archéologique récolté dans les limons et graviers du comblement inférieur du collecteur s'inscrit dans une fourchette chronologique allant du I^{er} au III^e siècle apr. J.-C.

Le four à chaux tardif

Par ailleurs, l'élargissement de la tranchée, à l'angle nord-est de l'*insula* 13, a permis de documenter la moitié d'un four à chaux semi-enterré et circulaire, de 2,50 m de diamètre, postérieur à l'occupation romaine (fig.10,4). Son alandier en blocs de molasse recoupe en effet les niveaux de

Fig.9. Avenches / Insulae 13-19. La portion dégagée de la chaussée du decumanus qui séparait les thermes de l'insula 19 des maisons de l'insula 13; à gauche, les vestiges de l'égout collecteur qui longeait la façade arrière des bains publics; à droite, les restes de la canalisation qui bordait le portique. (Photo Ch. Chevalley-FPA).

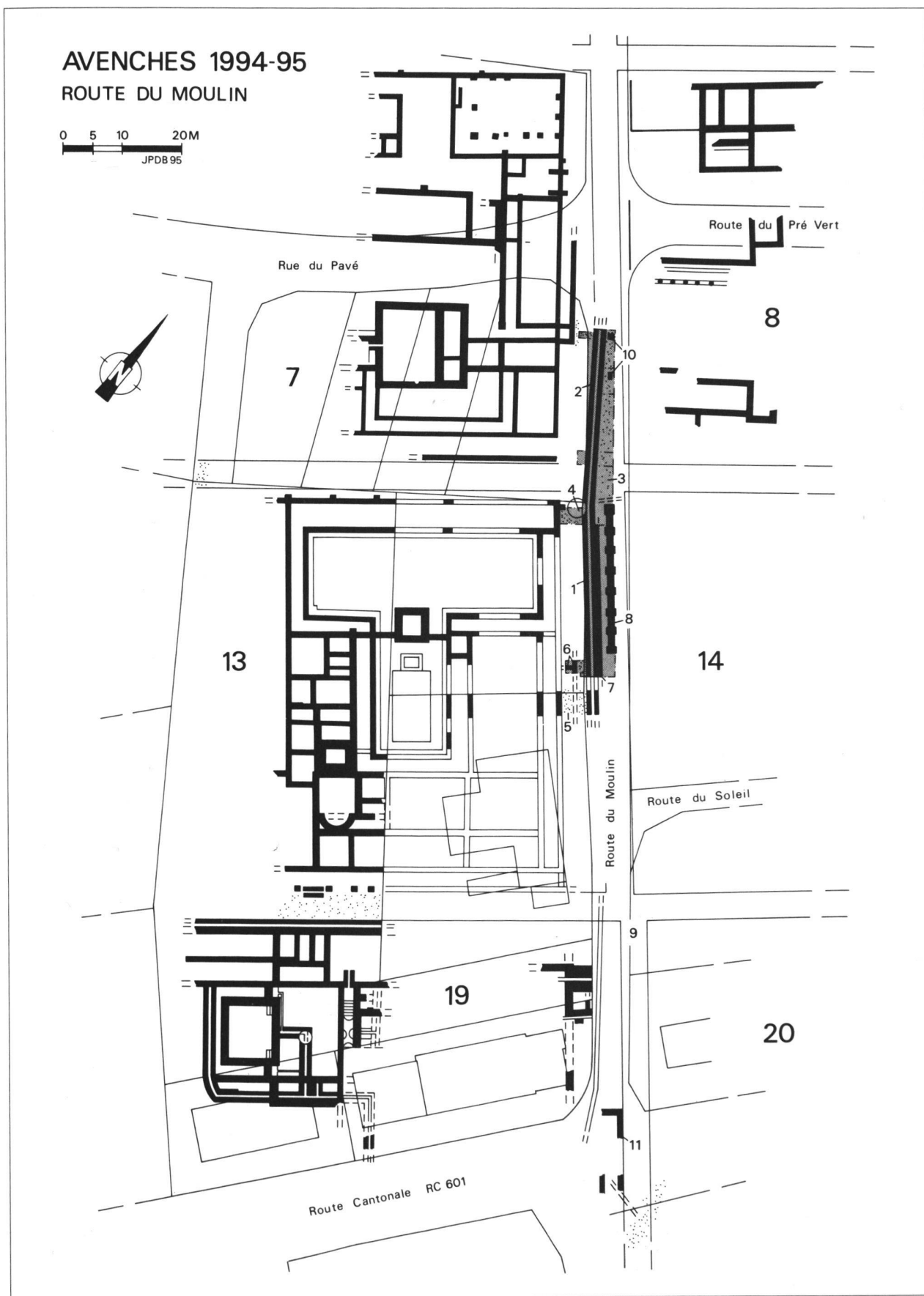


Fig. 10. Extrait du plan archéologique des quartiers ouest d'Aventicum. En grisé, l'emprise des fouilles 1994-1995 à la route du Moulin. Les chiffres renvoient au texte.

démolition de l'égout collecteur (fig.12). Son fond en cuvette possédait un radier de boulets régulièrement disposés autour d'un poteau central calciné, ayant probablement servi à l'aménagement d'une chambre de chauffe voûtée. Une couche de chaux pulvérulente, résidu des ultimes combustions, tapissait ce fond en remontant contre la paroi inférieure rubéfiée du four, laquelle englobait le parement ouest de l'égout romain. Un amas de pierres calcaires, de blocs de tuileau et de molasse, mélangé à des plaques d'argile surcuite, en constituait le remplissage supérieur. Des échantillons de charbons et de bois ont été prélevés en vue d'analyses dendrochronologiques et C¹⁴ qui devraient dater plus précisément cette installation.

La chaussée antique et les installations riveraines

Les informations récoltées au cours de cette intervention viennent compléter la documentation établie en mars 1994, lors de la création d'un chemin d'accès aux parcelles occidentales voisines. L'analyse stratigraphique avait alors montré que cet égout était venu s'implanter dans les strates d'une première chaussée, large d'au moins 4 m (fig.10,5). Les récentes observations permettent de préciser que le collecteur borde à l'est cette première chaussée et n'excluent pas le fait qu'il ait pu desservir celle-ci avant un réaménagement complet de la voirie. C'est du moins ce que laisse supposer la présence de murs d'une phase ultérieure empiétant sur la rue (fig.10,6). A ces installations riveraines, qui paraissent correspondre à l'extension de l'habitat de la *domus* est de l'*insula* 13 - ou de boutiques - sur l'emprise de la voie publique, il faut également ajouter la série de ves-

tiges mis au jour à l'est de l'égout: il s'agit notamment d'un mur venu s'accoler au parement oriental du collecteur (fig.10,7) et du soubassement maçonné d'un portique apparu en limite de la tranchée de fouilles (fig.10,8). Conservé sur deux à trois assises seulement de boulets et de moellons calcaires, ce mur peu fondé possède une largeur de 0,90 m pour une longueur de 25 m. La présence de piles disposées à intervalles réguliers (2,50 m) ne laisse planer aucun doute en ce qui concerne sa fonction de stylobate. Plus ou moins parallèle au mur attenant à l'égout à une distance d'environ 2,50 m, il s'étend jusqu'au carrefour nord, où il se trouve aligné sur la façade arrière des maisons de l'*insula* 13. Son interruption au sud, au tiers environ de la façade orientale du même quartier, reste inexpiquée (passage ? rue partiellement portiquée ?).

Le réaménagement de la voirie

En ce qui concerne le réaménagement de la voirie qui doit encore être chronologiquement précisé, deux possibilités peuvent être envisagées: soit le rétrécissement considérable, voire la suppression complète de la rue délimitant les *insulae* 13 et 14, soit son déplacement vers l'est d'une dizaine de mètres environ. Cette seconde hypothèse explique mieux la présence du mur accolé à l'égout (fig.10,7), lequel pourrait alors correspondre à la nouvelle façade portiquée de l'*insula* 13. Pour l'heure, ce déplacement de la rue n'a pu être vérifié. Si tel a été le cas, nous pourrions imaginer qu'il est lié à l'extension orientale des thermes de l'*insula* 19 lors de la reconstruction de ceux-ci, vers 135-137 apr. J.-C. (voir *supra*, rubrique 2 de la présente chronique). Ces travaux semblent effectivement avoir eu une incidence sur



Fig. 11. Avenches / Route du Moulin. Vue générale de la tranchée sud; à droite, l'égout collecteur romain et le mur de fond de portique présumé; à gauche, les vestiges du stylobate du portique. (Photo Ch. Chevalley-FPA).

le réseau de la voirie, et peut-être même sur le tracé de cette rue dont le report au plan archéologique actuel le fait figurer avec un décrochement vers l'est (fig.10,9). Il est intéressant de constater que le nouveau mur de portique (fig.10,8), ainsi que les deux piles maçonnées d'une seconde colonnade dont plusieurs éléments ont été mis au jour à la hauteur de l'*insula* 7 (fig.10,10), se trouvent alignés sur la façade orientale des thermes (fig.10,11). Cette observation renforce l'hypothèse du déplacement vers l'est d'une rue cardinale au tracé parfaitement rectiligne, induisant la mise en place d'un important programme édilitaire qui aurait touché l'ensemble des quartiers occidentaux de l'agglomération romaine à partir du milieu du II^e siècle apr. J.-C.

Des sondages de contrôle sur la portion est de la route actuelle sont envisagés afin de résoudre ce problème épineux et néanmoins crucial pour la connaissance du réseau routier antique.

Jacques Morel
MHA VD - FPA



Fig. 12. Avenches / Route du Moulin. Les vestiges du four à chaux d'époque tardive implanté dans les niveaux de démolition de l'égout romain, au premier plan. (Photo Ch. Chevalley-FPA).

5. AVENCHES / En Pré-Vert. Zone industrielle B

Fossés de drainage. Enceinte romaine.
CN 1185, 569'625/192'675.

Mai et octobre 1994.

Ensembles MRA: AV 94/9238-9245; 9247-9250.

Fouille de sauvetage programmée (construction d'un garage avec habitation). Emprise des sondages exploratoires env. 300 m².

Investigations, documentation: Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

La parcelle concernée (n°11) est située à l'intérieur de la région archéologique d'*Aventicum*, entre la ligne CFF et l'enceinte romaine (fig.1,5). L'intervention archéologique s'est déroulée en plusieurs étapes:

- L'ouverture, en mai 1994, de quatre sondages préliminaires (fig.13, S1-S4) a mis en évidence une série de fossés, s'apparentant très probablement à des drains, ainsi que quelques fosses isolées, dont une ayant servi de vidange de foyer. Un seul niveau d'occupation a pu être identifié au sommet d'une couche d'argile grasse stérile dans la partie sud-est. La fouille de ce niveau a livré quelques fragments de pots à pâte grise, grossière, datés du I^{er} siècle apr. J.-C. Le tronçon du mur d'enceinte entre les tours 21 et 22 est rasé au sol. Deux des sondages préliminaires (fig.13, S3-S4) ont recoupé ses fondations mal conservées, larges de 3 m. En revanche, les pilotis de chêne qui servaient d'assise à l'ouvrage romain étaient préservés. C'est ainsi qu'une vingtaine de spécimens (94/9245) a pu être prélevée en vue d'une analyse dendrochronologique.

- Le décapage du couvert végétal sur l'emprise des futurs bâtiments n'a révélé aucun vestige en surface.

- La pose des différents services a nécessité l'ouverture d'une tranchée profonde, longue de 130 m (fig.13, S5), sur le tracé de la route d'accès aux constructions nouvelles. Il s'ensuivit une série de relevés qui ont permis de compléter la documentation relative au réseau de drains antique. L'observation en coupe de ces fossés au remplissage sablo-limoneux montre qu'ils appartenaient à plusieurs phases distinctes d'assainissement du secteur, du début de l'époque romaine à nos jours. Si la plupart de ces drains devaient s'écouler au nord-ouest, en direction de l'enceinte, l'un d'entre eux accuse toutefois un faible pendage en sens contraire.

La très faible quantité de mobilier archéologique récolté ainsi que l'absence de vestiges architecturaux tendent à montrer que cette zone en bordure intérieure de l'enceinte de la ville romaine est restée vierge de toute construction. Cela peut s'expliquer par la nature humide et marécageuse du site

comme en témoigne la couche tourbeuse (épaisseur 10-30 cm) omniprésente dans les niveaux inférieurs des sondages exploités.

Christian Chevalley - Jacques Morel
FPA - MHA VD

6. AVENCHES / Zone industrielle A. Usine FAG

Habitat, voirie.

CN 1185, 570'130/193'070.

Octobre 1994.

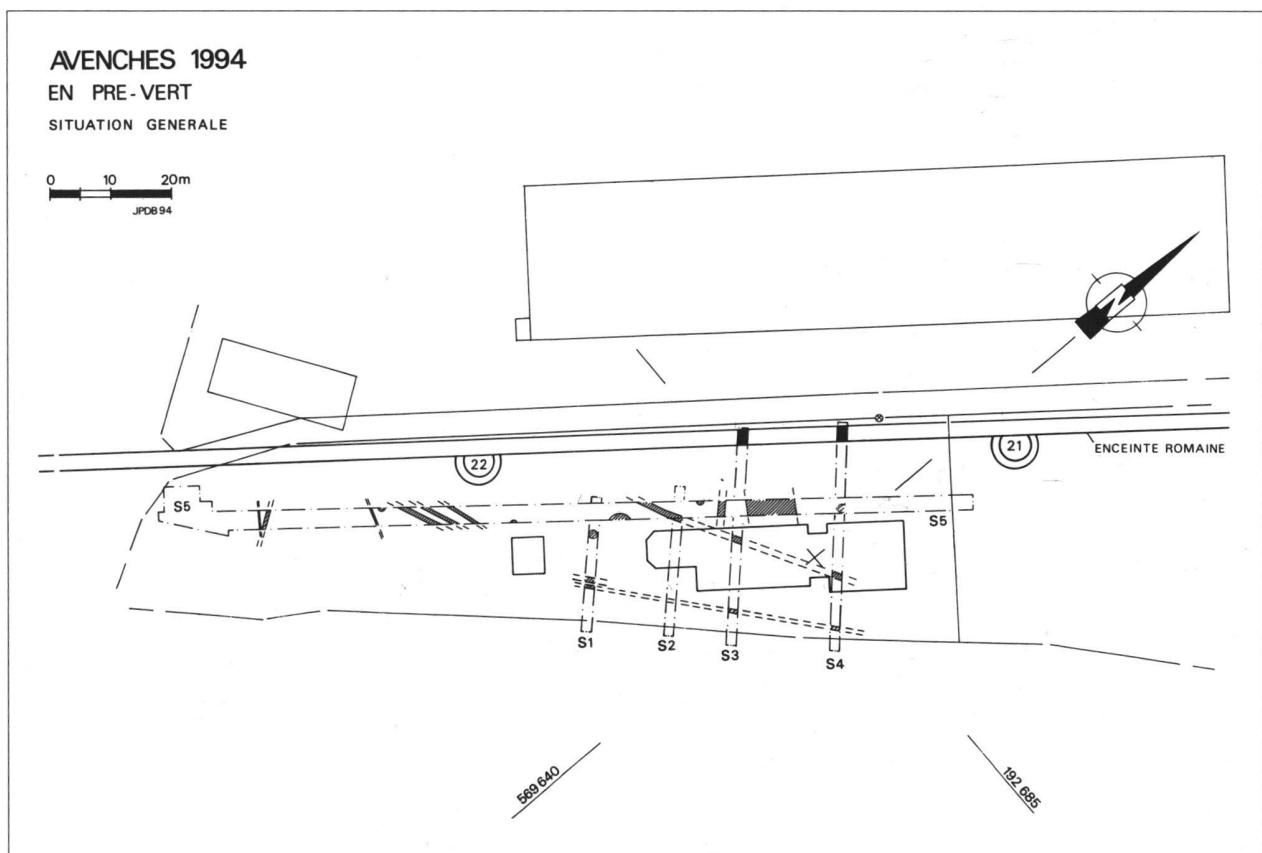
Sondages préliminaires (extension de la zone industrielle). Emprise du projet env. 5'000 m².

Investigations, documentation: Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

Le projet d'agrandissement de l'usine FAG S.A., dans la région archéologique de *Conches-Dessous* (fig.1,6), a motivé une campagne de sondages exploratoires dans le champ contigu aux bâtiments existants (parcelle 1877). L'emprise des travaux envisagés coïncide en effet avec une partie non explorée de l'*insula* 6 et les faubourgs nord de l'agglomération romaine, partiellement connus par une série de fouilles récentes (1974, 1985 et 1987).

L'ouverture de cinq sondages préliminaires (fig.14, S1-S5) a permis d'établir le diagnostic archéologique pour l'essentiel de la zone menacée dont le sous-sol s'avère riche en vestiges relativement bien conservés. L'épaisseur des couches archéologiques est de 1,50 m en moyenne et les plus hauts niveaux de circulation antiques conservés apparaissent déjà à 0,25 m sous le couvert végétal actuel. Une première lecture stratigraphique de ces niveaux témoigne d'au moins trois phases d'occupation distinctes:

Fig. 13. Avenches / En Pré-Vert. Situation des sondages. En hachuré, les fosses et fossés de l'époque romaine.



- La première occupation du site est pour l'instant signalée par un large fossé à fond plat d'axe est-ouest (fig.14,a) déjà observé à plusieurs reprises lors des fouilles voisines de 1974, 1985 et 1987. Ce fossé se rattache à un niveau limoneux organique situé au sommet des sables stériles et apparemment présent sur l'ensemble du site.

- Un habitat en architecture de terre semble caractériser la deuxième phase d'occupation dans l'*insula* 6 et les faubourgs nord. Cette architecture mixte est notamment illustrée par un mur à solin maçonné supportant une paroi en briques crues qui délimite le sol de *terrazzo* de l'une des pièces des premières *domus* des faubourgs nord. Les matériaux de construction de ces maisons (argiles, tuiles, fresques) ont servi de remblais lors du rehaussement général des niveaux de circulation à la phase suivante.

- La troisième et dernière phase d'occupation constatée est matérialisée par la présence de murs maçonnés plus massifs, associés à de nouveaux sols de *terrazzo* qui portent des traces de réfection. Ces vestiges semblent correspondre à

l'extension de la surface bâtie dans ce secteur de la ville romaine à une période qui reste à déterminer.

Ces sondages ont également livré plusieurs informations concernant la rue antique séparant les *insulae* 5 et 6 des faubourgs nord (fig.14,b). Deux strates principales de la chaussée marquent l'évolution de la voirie qui a suivi celle des quartiers riverains. D'autre part, des recharges de graviers et de galets en tous points comparables à celles de la chaussée susmentionnée sont présentes dans la partie nord du sondage S2 et son extension à l'ouest (fig.14,c). Fait notable, aucune césure entre ces deux aménagements n'est apparente. Etant donné leur largeur (22 m), il peut difficilement s'agir d'une seule et même chaussée. L'une des hypothèses pour l'instant retenues est celle d'une place ou d'un carrefour. En outre, l'implantation de plusieurs murs dans les recharges du carrefour présumé (fig.14,d) indique une réorganisation complète de la voirie lors d'un ultime programme urbanistique. La compréhension du ré-

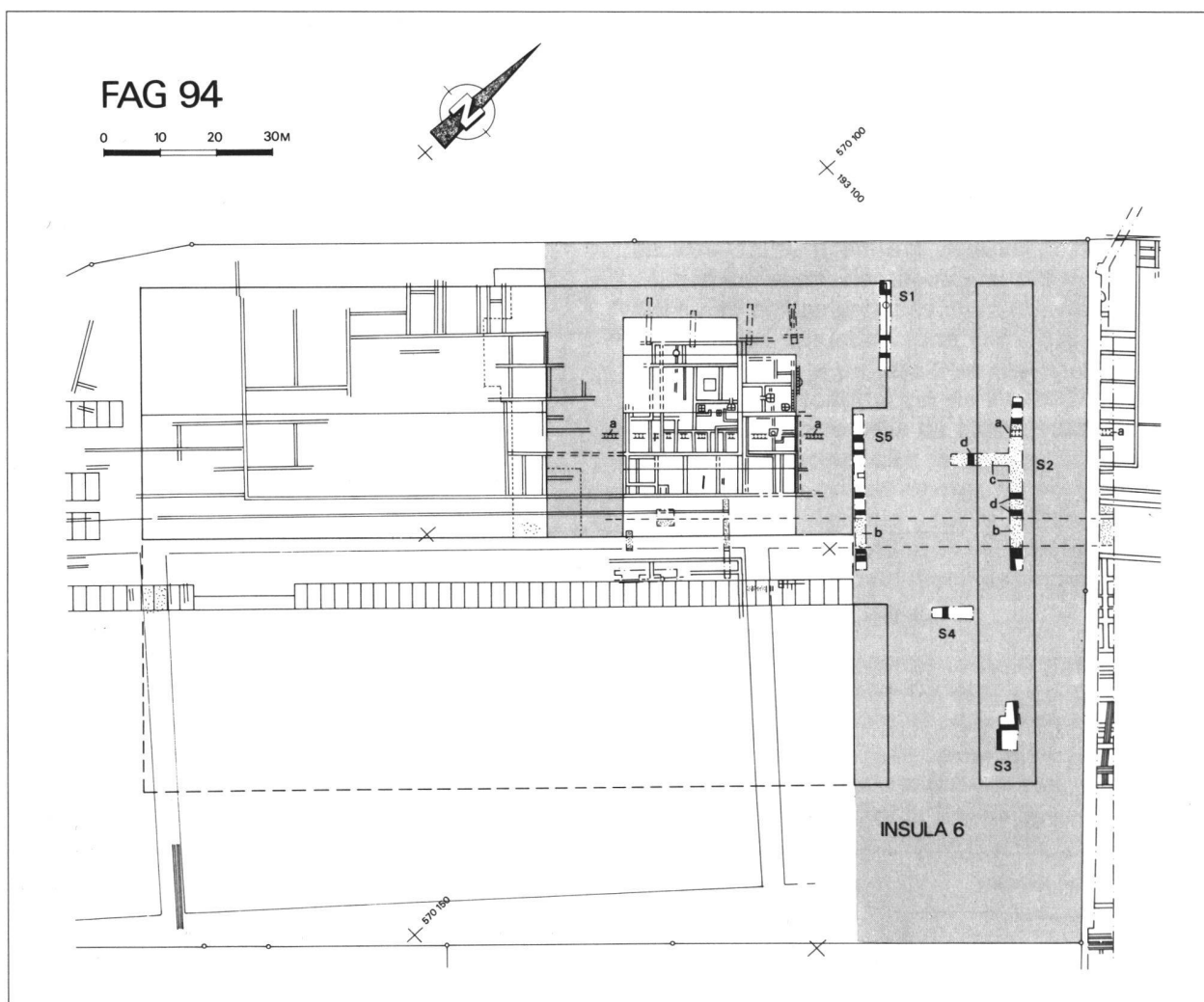


Fig. 14. Avanches / Usine FAG. Situation des sondages préliminaires. En grisé, l'emprise du projet. Les lettres renvoient au texte.

seau routier et son évolution figurent donc parmi les principaux objectifs des prochaines investigations agendées au printemps 1995.

Jacques Morel
MHA VD - FPA

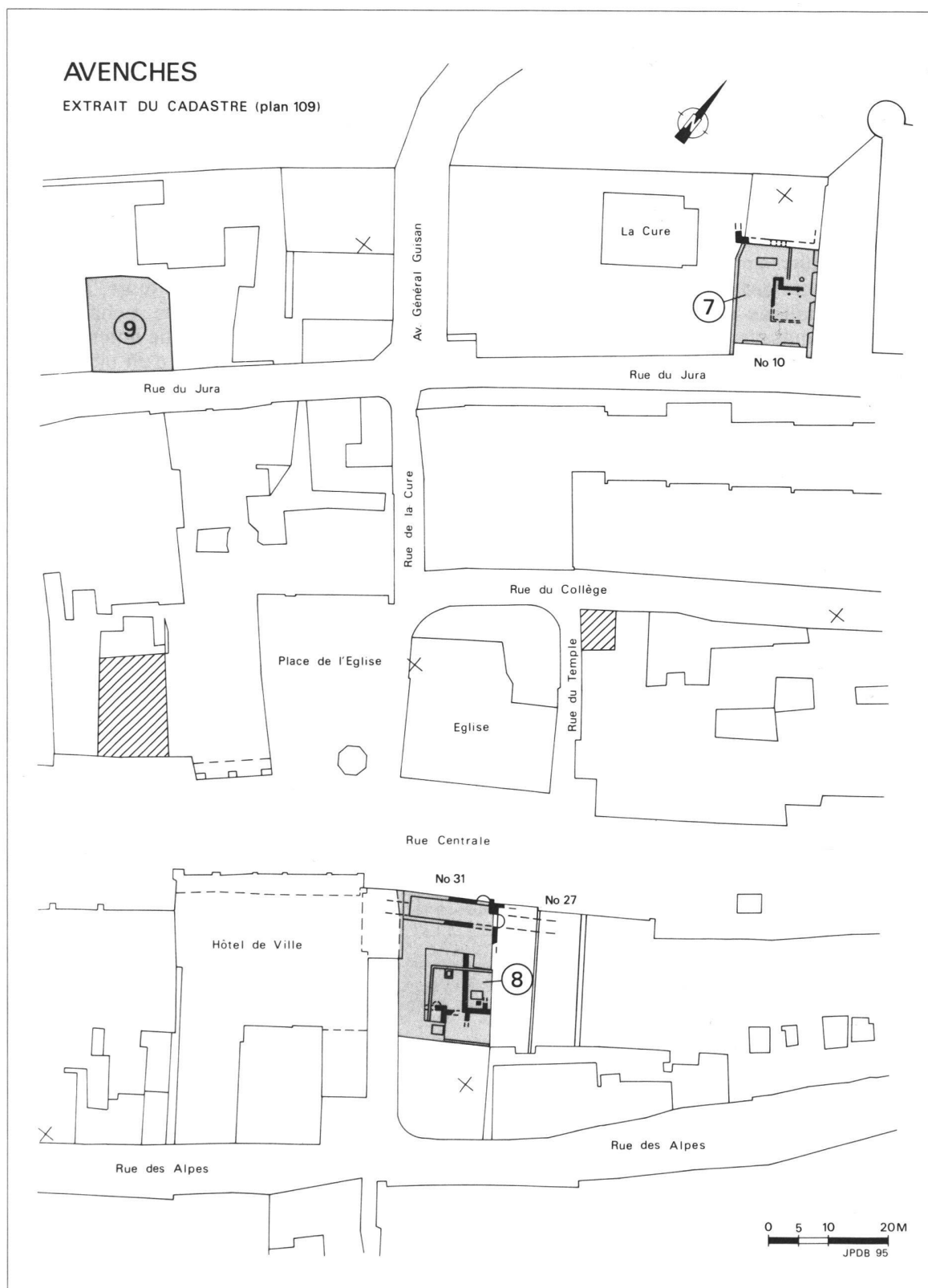


Fig. 15. Extrait du plan cadastral d'Avenches (n° 109). Situation des interventions 1993 (en hachuré) et 1994 (en grisé).

7. AVENCHES / Rue du Jura 10. Grange Gaberell

CN 1185, 569'655/192'285.

Août - septembre 1994.

Ensembles MRA: AV 94/9801 *sqq.*

Transformation d'une ancienne grange. Emprise des travaux env. 240 m².

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley, Archéotech S.A.

La surveillance des travaux préliminaires à la réaffectation en salle paroissiale et jardin d'enfants de l'ancienne grange Gaberell (fig.1,7) a permis le relevé de plusieurs murets de pierres sèches d'une construction probablement antérieure au bâtiment, dont l'édification peut remonter au XVIII^e siècle (fig.15,7). Les travaux d'excavation ayant débuté sans surveillance archéologique, les observations réalisées ne portent que sur une infime portion de terrain encore en place, contre le parement sud de M3 (fig.16). De même, seule une partie des fondations du mur de limite sud a été brièvement aperçue et n'a par conséquent pu faire l'objet d'un calage topographique précis.

Conservés dans le meilleur des cas sur une hauteur de 0,60 m, ces quelques murs étaient essentiellement constitués de matériaux en réemploi (calcaire jaune portant des traces de rubéfaction, blocs de grès taillés, fragments de tuiles). Le local auquel ils appartiennent couvre une surface d'au moins 25 m² (fig.16, L1). Trois calages de poteaux (fig.16, St1,2 et 5) ont été mis en évidence à l'intérieur de ce local dont l'extension à l'est, peut-être hors de l'emprise des fouilles, reste indéterminée. Les murs nord et ouest (fig.16, M1-M3) ont été érigés après excavation du terrain en place constitué ici, comme sur l'ensemble de la colline d'Avenches, d'une moraine argileuse très compacte. L'accès à ce local aménagé partiellement en sous-sol a pu se faire de l'angle nord-ouest de la pièce où l'on a relevé la présence de deux marches en petits blocs de grès (fig.16, M2). Les restes d'une fosse à chaux quadrangulaire de 3.50 x 1 m (fig.16, St3) ainsi que le fond d'un tonneau de bois (fig.16, St4) ont encore été observés à proximité: il s'agit sans doute d'aménagements contemporains de la grange.

Les couches d'occupation et d'abandon conservées scellent un niveau de circulation qui se pré-

sente, au sommet du terrain naturel, sous l'aspect d'un simple horizon limoneux grisâtre. Elles se composent de strates organiques cendreuse et charbonneuses, ainsi que de matériaux argileux rubéfiés mêlés de fragments de terre cuite et de calcaire jaune. Hormis les matériaux d'origine romaine en réemploi qui ne constituent pas véritablement un repère chronologiquement fiable, aucun indice archéologique permettant de préciser la fonction et la datation de ces aménagements n'a pu être recueilli au cours de cette intervention.

Il faut encore signaler la présence d'un muret maçonné d'axe nord-sud dont la liaison avec le mur arrière de la grange a pu être clairement établie (fig.16, M4). Il en est de même pour l'épaisse maçonnerie repérée à l'extérieur de l'édifice; elle correspond au prolongement de la façade arrière de la grange et possède une amorce de refend vers le nord (fig.16, M5-M6). L'accès au bâtiment nord, fermé par ces murs, se faisait par deux portes, bouchées par la suite. Celle de droite (fig.16, P1) présente un encadrement rectangulaire formé de quartiers de molasse, avec feuillure et trous de scellement pour les gonds; une niche rectangulaire (fig.16, n), ménagée dans le bouchon, a permis d'observer le fort ébrasement du vide de passage. Celle de gauche, (fig.16, P2), en quartiers de molasse également, a perdu son linteau et la base d'un piédroit, réutilisé en tablette lors d'une première réduction en fenêtre. Malgré l'absence de queue aux blocs, ces portes sont bien contemporaines du mur, les seuils reposant sur sa fondation. Une limite de reconstruction irrégulière a pu être détectée; elle est à l'origine de la décapitation de l'encadrement de gauche, alors que celui de droite, intact, a pu demeurer en fonction plus longtemps. Le type très simple de ces encadrements ne permet pas de proposer une datation pour le bâtiment. L'angle formé par les murs M5 et M6 a été désaffecté lors de la reconstruction en retrait de la façade de l'actuelle salle de paroisse.

Ces maigres indications archéologiques ne correspondent pas à l'état des constructions figuré sur le plan cavalier du XVIII^e siècle (MRA 1966/059), où seul figure ici un petit bâtiment en bordure de la rue, l'arrière de la parcelle étant vide; il a pu être démoli lors de la construction de la grange actuelle, appuyée contre un bâtiment édifié entretemps.

P. Blanc - F. Christe
FPA - Archéotech S.A., Pully

AVENCHES 1994
GRANGE GABERELL

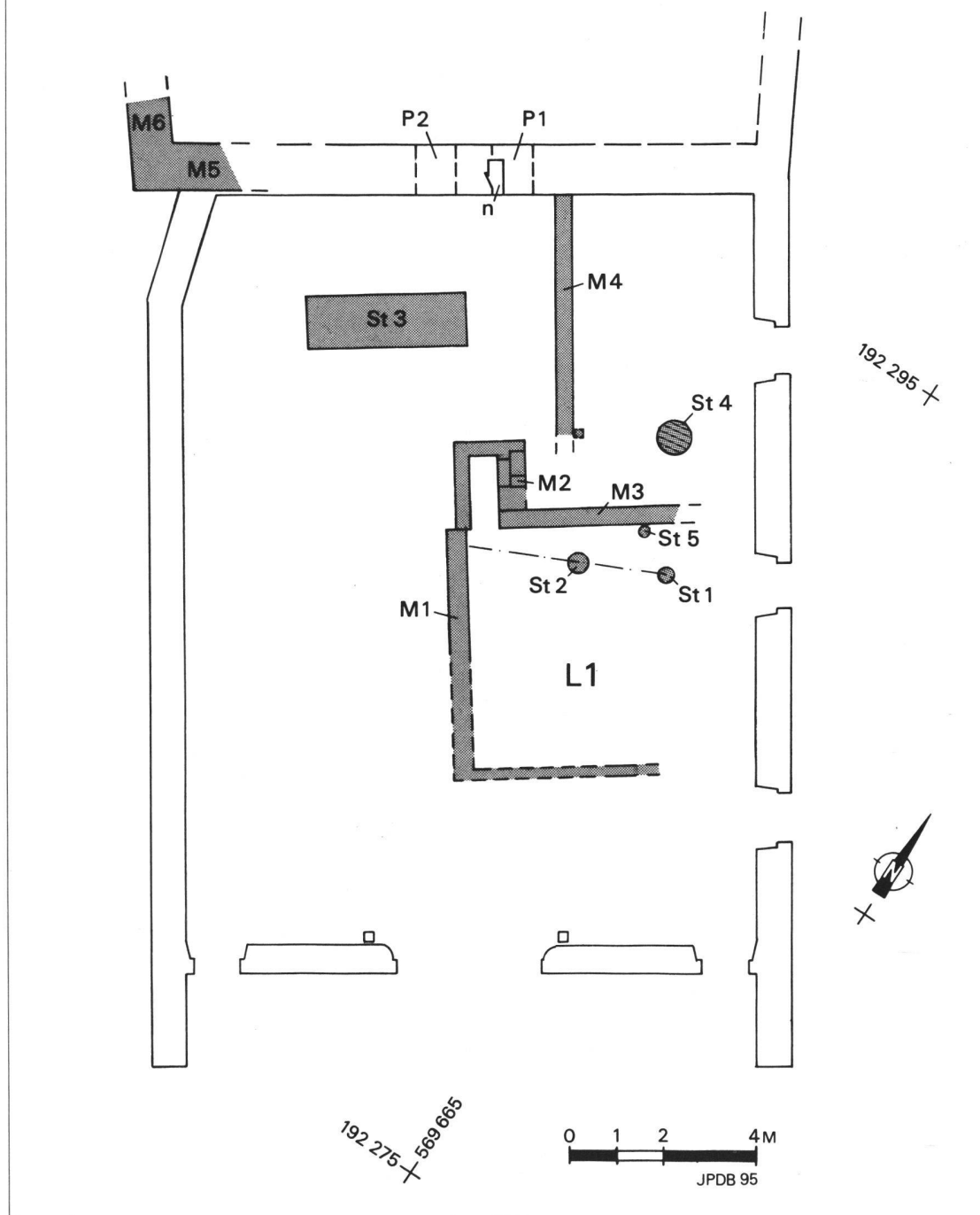


Fig. 16. Avenches / Rue du Jura 10. Grange Gaberell. Plan des structures exhumées en 1994 (en grisé). Epoque récente. Les abréviations renvoient au texte.

8. AVENCHES / Rue Centrale 31. Pharmacie Zillweger

CN 1185, 569'680/192'170.

Septembre 1994.

Transformation et agrandissement du bâtiment existant.

Emprise des travaux env. 260 m².

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley,
Archéotech S.A.

La création d'une annexe dotée de sous-sols d'une surface d'env. 170 m², au sud de la maison abritant l'actuelle pharmacie et droguerie d'Avenches (fig.1,8 et 15,8), a motivé une surveillance des travaux d'excavation, ainsi que des réfections effectuées à l'intérieur même du bâtiment (env. 64 m²).

Quelques sondages préliminaires ont été pratiqués dans le jardin occupant jusqu'alors le secteur menacé à l'arrière de la maison. Ils ont permis de relever, sous un important couvert végétal

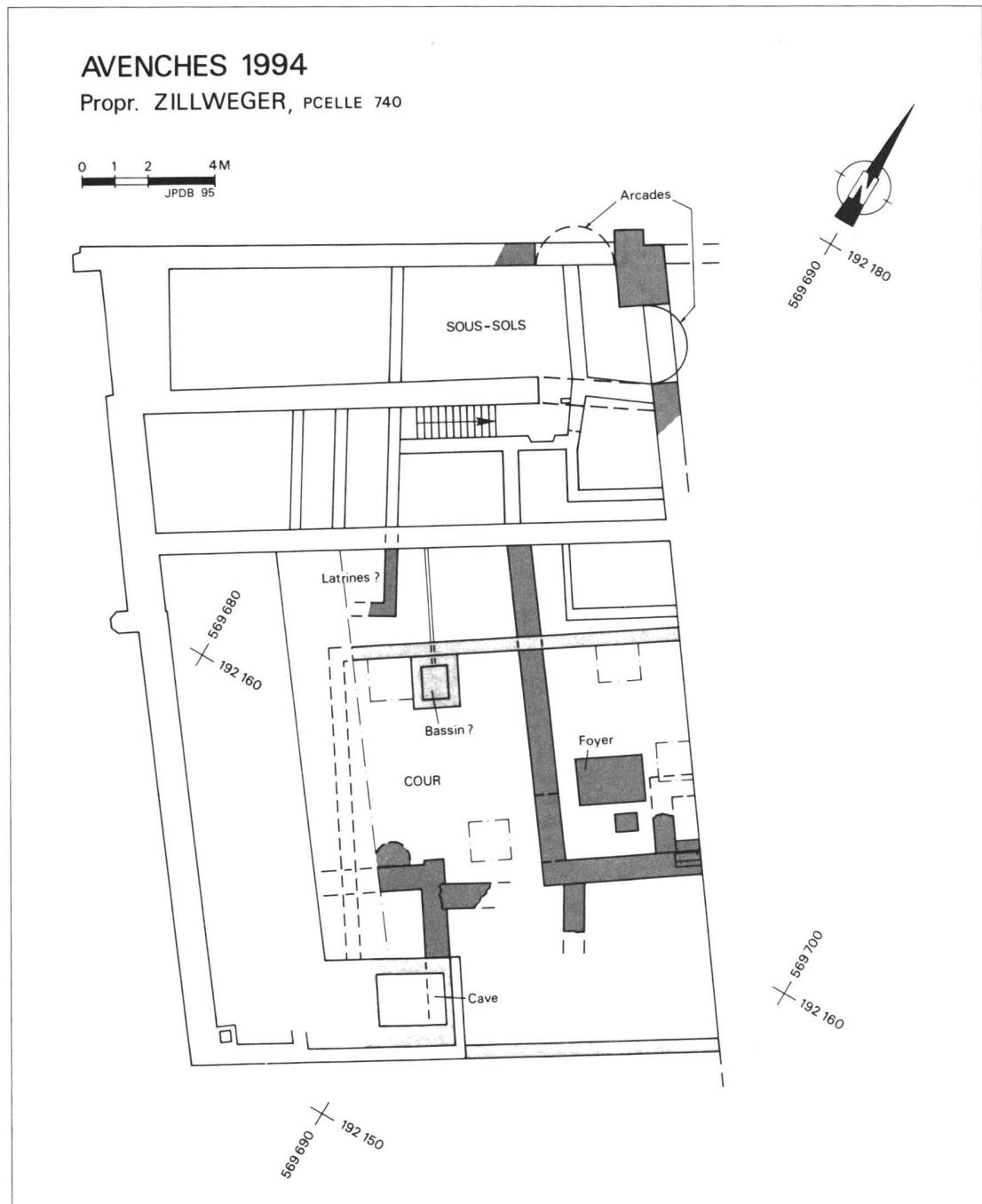


Fig. 17. Avenches / Rue Centrale 31. Plan des structures repérées en 1994 (en grisé).
Epoques médiévale et récente.

de près de 0,80 m, la présence quasi uniforme d'un niveau composé d'éléments de maçonnerie en démolition ainsi que d'une couche limoneuse organique et charbonneuse apparue au sommet du substrat morainique.

Après décapage de la terre végétale, plusieurs murs en pierres calcaires ont été dégagés (fig.17). Ils se rattachent pour la plupart à des constructions détruites à une époque probablement récente (murs de soutènement du jardin, grange annexe, foyer sommairement aménagé). Comme c'est souvent le cas dans ce type d'intervention au sommet de la colline, aucun élément de datation ne permet de situer chronologiquement l'aménagement et la démolition de ces structures. Outre les habituels matériaux d'origine antique en réemploi, on ne peut que constater l'absence totale de mobilier archéologique d'époque romaine.

Des arcs ont été découverts dans la façade sur rue et à l'angle nord-est du mur mitoyen (fig.17). Si la façade originelle a été gravement défigurée par le percement des vitrines, il n'en va pas de même pour le mur mitoyen, où l'ouverture a simplement été bouchée (fig.18). Le vide de passage, large de 2,20 m et haut de 2,50 m, est couvert en arc brisé formé de

claveaux de molasse, qui portait sur une base commune avec celui de la façade. Les deux blocs de calcaire blanc conservés permettent de restituer un talus sur sa face perpendiculaire à la rue, à la façon d'un contrefort; en outre, le bloc supérieur, qui émergeait seul entièrement du sol ancien, est soigneusement taillé en bossage sur la même face.

Un peu plus bas, au n° 27 de la rue (fig.15,8), un autre arc, bouché en léger retrait, présente exactement les mêmes proportions; il s'agit donc bien là d'une arcade continue, tout à fait comparable à celle mise en évidence à la rue du Château à Moudon¹, qui a pu être récemment datée de 1280 (LRD 94/R3637).

Cette découverte est de prime importance, puisqu'elle a permis, pour la première fois à Avenches, d'attester, de situer, voire de dater des arcades derrière les façades actuelles; les sources historiques, en effet, sont muettes à leur propos². Il y a donc là un progrès très important, qui intéresse bien sûr l'histoire de la ville, mais qui concerne au-delà celle de l'urbanisme médiéval de toute notre région³.

P. Blanc - F. Christe
FPA - Archéotech S.A., Pully



Fig. 18. Avenches / Rue Centrale 31. L'arc dans le mur mitoyen à l'angle nord-est de la maison. au premier plan sa base, partiellement conservée, avec un bloc de calcaire taillé en bossage. (Photo R. Gindroz, Lausanne).

1. Voir F. Christe, "Moudon - Quartier du Bourg", dans: D. Weidmann, Chronique archéologique 1989, *RHV* 1990, p.125 et fig. 9.

2. Voir B. Pradervand, La ville d'Avenches: éléments pour une approche historique de l'urbanisme, rapport dactylographié de janvier 1993, déposé aux MHA VD, p.11.

3. Nous serions très reconnaissants aux Avenchois qui voudraient bien signaler à l'auteur d'autres aménagements du même type. Ils feraient ainsi considérablement avancer la connaissance de leur ville au Moyen Age.

Adresse: F. Christe, BAMU, Case postale 179, 1000 Lausanne 17. Tél. (021) 316 73 62.

9. AVENCHES / Rue du Jura, parcelles 512 et 1925

CN 1185, 569'575/192'205.
Octobre 94.
Création d'un parking. Emprise env. 400 m².
Investigations: P. Blanc.

Les terrassements effectués en vue de l'aménagement de places de parc à l'emplacement d'un jardin potager (fig. 1, 9) n'ont révélé, après décapage du couvert végétal sur une trentaine de centimètres, la présence d'aucun vestige d'époque romaine ou plus récente. Lors de la démolition partielle du mur de limite sud de la parcelle (fig. 15, 9), aucun élément architectural particulier n'a été retrouvé en réemploi.

P. Blanc
FPA

10. AVENCHES / Avenue Jomini 1. EMS

CN 1185, 569'860/192'350.
Juin 1994.
Ensemble MRA: AV 94/9426.
Transformation et agrandissement d'une annexe.
Emprise des travaux env. 40 m².
Investigations, documentation: P. Blanc.

Aucune structure d'époque romaine n'a été mise en évidence lors de la surveillance des travaux effectués à une trentaine de mètres en contrebas de l'amphithéâtre, à l'occasion de l'agrandissement et de la rénovation d'une annexe de l'EMS (fig. 1, 10).

Seuls de rares tessons et quelques fragments de tuiles, récoltés au sommet du substrat morainique lors du décapage de la terre végétale et d'un remblai humique sous-jacent (épaisseur 0,50 m), témoignent encore de la fréquentation du secteur à l'époque romaine. De manière générale, le terrain est apparu comme profondément remanié et les seuls vestiges maçonnés mis au jour se rattachent à des aménagements contemporains d'un premier état de l'annexe (fosse septique desservie par une canalisation de terre cuite sise au nord-ouest du bâtiment et dont le comblement a livré plusieurs fragments de céramique d'époque récente).

P. Blanc
FPA

11. AVENCHES / Amphithéâtre. Fouilles et restauration.

Analyse et restauration du monument.
Janvier-décembre 1994.
Ensembles MRA: 8728-8731.

1. Fouille partielle de la terrasse du Musée

15 mars - 18 mai 1994.
Surface de la fouille : env. 100 m².

Le projet de construction d'un pavillon d'accueil comprenant une nouvelle salle en sous-sol a entraîné la fouille de la partie orientale de la terrasse du Musée. Il a fallu, dans un premier temps, évacuer vers le nouveau dépôt de la route de Berne les éléments d'architectures romaines qui constituaient l'auvent du bâtiment, ainsi que l'ensemble de la collection lapidaire présentée jusqu'ici en plein air, et qui en avait souffert. Nettoyage, restauration et étude sont désormais possibles dans de bonnes conditions.

L'excavation proprement dite a commencé par la destruction des anciens WC et de leur escalier d'accès. En procédant ensuite au dégagement superficiel des deux dernières alvéoles orientales du secteur sud de l'amphithéâtre, quelques vestiges d'un probable escalier d'accès au pied de la tour ont été repérés, avec peut-être un palier intermédiaire et un retour conduisant à la porte du premier étage, aujourd'hui murée, dont on voit encore l'arc en plein cintre dans le pan oblique de la façade est de la tour médiévale. Ces structures ont été documentées et étudiées par l'Atelier d'Archéologie Médiévale de Moudon (J. Sarrot). A l'extrémité occidentale du chantier, un empierrement de galets de rivière liés à la chaux est apparu tout d'abord, bordé au nord par une poutre sablière dont l'empreinte est conservée. Au vu de son niveau et de son orientation, il s'agit peut-être du sol d'un pavillon de bois édifié lors de l'aménagement de la terrasse et la plantation des marrogniers (1750-1770), ou peu après.

Relevant du deuxième état de l'amphithéâtre, les deux alvéoles dégagées (fig. 1, A et B et 2) sont conservées sur près de 2 m de hauteur; elles accusent un important basculement vers le sud, provoqué par un affaissement du terrain morainique, sans doute rapporté, dans lequel les fondations ont été établies en tranchée étroite dès la cote 468,50 au maximum. Il en est résulté quelques fissures centrales au fond des deux alvéoles; une dislocation plus importante de celle de l'est, est la conséquence des tensions ainsi provoquées au point où elle venait s'ancrer dans le parement du grand mur semi-circulaire du *Rafour* (fig. 1, E), remontant au premier état de l'édifice qui lui, n'a pas bougé. Une semelle dé-

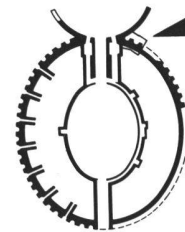
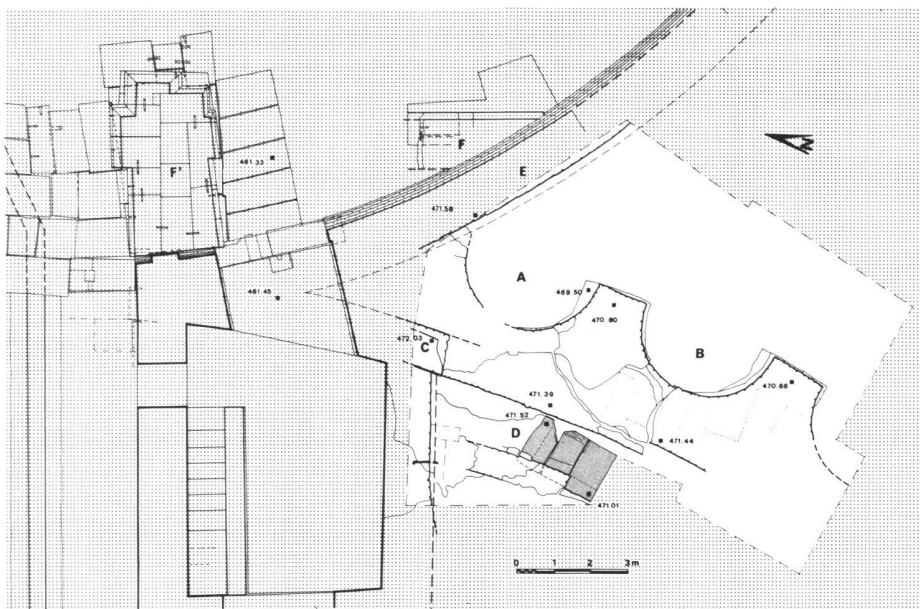


Fig. 19. Avenches / Amphithéâtre. Terrasse du Musée. Relevé des structures dégagées pour la construction du sous-sol du pavillon d'accueil. Ech. 1:200. (Ph. Bridel-FPA).

A, B : Deux alvéoles du mur périmétrique à contreforts du deuxième état de l'édifice.

C : Mur périmétrique du premier état.

D : Escalier périphérique interne du deuxième état, desservant le sommet des gradins, au-dessus des entrées orientales.

E : Mur semi-circulaire limitant la cour du Rafour et retenant les terres de remblai de la cavea.

F, F' : Massif de maçonnerie et pignon sud du portail en grand appareil du Rafour.

bordant irrégulièrement le plan d'élévation est créée, qui culmine entre 469,28 et 469,69 selon les points. L'ante séparant les deux alvéoles a inclus dans ses fondations un grand bloc de grès de La Molière qui marque exactement le tracé de l'élévation. L'ante limitant l'alvéole occidentale à l'ouest présente un ressaut de fondation du côté est, à la cote 468,92.

Le parement, construit à vue, de ces deux éléments du mur périmétrique du second état, est conservé sur plus de 1,5 m de hauteur. Réalisé en petits moellons soigneusement dressés, avec des chaînages d'angle régulièrement appareillés, il conserve entre 13 et 14 assises en place. L'arase supérieure culminant à 471,44 présente un niveau de mortier qui a conservé les traces d'arrachement d'une assise de grand blocs, sans doute de grès de La Molière, marquant le niveau des accès au vingtième gradin, à la cote 471,70.

Le mur périmétrique du premier état de l'édifice (fig.1, C et 2) est apparu sur un bref tronçon, en avant de la façade sud de la tour du Musée; plus à l'est, il sert de fondation au tronçon oblique de la façade est de la tour; à l'ouest, il est arasé plus bas et englobé dans les maçonneries du deuxième état qui le cachent.

Adossés au parement interne du mur à alvéoles, les vestiges d'un escalier qui le bordent (fig.1, D et 3) ont été dégagés. Trois marches de grès de La Molière encore en place sur une

paillasse grossière en donnant le rythme : environ 0,80 m de foulée pour 0,18 m de hauteur. Les deux degrés supérieurs sont encore insérés au nord dans l'amorce de l'élévation d'un mur qui retenait le remblai portant les gradins supérieurs de la cavea; le degré inférieur présente une engravure dans le même alignement, peut-être pour recevoir un orthostate de parement. La paillasse est conservée jusqu'à la façade de la tour, constituée ici par le mur-cadre retenant la charge de la voûte qui couvre le couloir d'accès sud menant du Rafour à la base de la cavea.

A l'ouest de la marche inférieure, rien n'est conservé de la suite probable de cet escalier, qui devait desservir à son sommet le promenoir *in summa cavea* et les gradins hauts, établis au-dessus du portail en grands blocs du Rafour. Deux solutions restent possibles :

- l'escalier était desservi à partir de la première marche conservée par un couloir rayonnant à ciel ouvert remontant de la cote 471,01 au niveau du vingtième gradin, à la cote 471,70;
- l'escalier, désormais couvert par une voûte, descendait par 8 ou 9 marches jusqu'au niveau de circulation ménagé à l'extérieur de l'édifice, qu'on atteignait par un vomitoire ouvrant au fond de l'alvéole suivante à l'ouest, non dégagée.

Les deux circulations se combinaient peut-être, pour desservir au mieux le sommet de la cavea dans un secteur d'accès difficile, où l'édifice culmine à plus de 15 m du niveau de la cour du

Rafour. La fouille du reste de la terrasse du Musée, impossible tant que les arbres survivront, permettra seule de parvenir à des certitudes.

A l'est du secteur fouillé, le parement extérieur du mur semi-circulaire limitant la cour du *Rafour* (fig. 1, E et 4) a été dégagé sur près de 2,80 m de hauteur. Au-dessous du mur rectiligne bordant la terrasse du Musée, auquel il sert de fondation, la courbure régulière de son développement est bien conservée. L'élévation, dégagée sur 29 à 30 assises, présente un petit appareil régulier aux joints passés au fer, encore conservés par endroits.

Trois séries de trous de boulins, malencontreusement bouchés du côté du *Rafour*, attestent de l'important échafaudage mis en place pour réaliser à vue ce haut mur qui retenait des terres de remblai au-dessus de la cour donnant accès à l'arène, dès le premier état de l'édifice.

Stabilisées par un traitement adéquat, les maçonneries dégagées resteront visibles dans le sous-sol du pavillon d'accueil, dont elles constitueront les murs nord et est. Un nouveau secteur de l'amphithéâtre est ainsi livré au public, dans son état de découverte.



2. Travaux de restauration

15 octobre - 15 novembre 1994

Le mur-limon de l'escalier rayonnant du premier état de l'édifice, dégagé dans le secteur sud-ouest de la *cavea* lors des récents travaux de restauration, n'avait pas été consolidé. Après quelques hivers, les dégâts dûs au gel ont nécessité un rejointoyage abondant de cette maçonnerie de fondation très lâche.

Au *Rafour*, certains secteurs non repris du mur semi-circulaire et les massifs de petit appareil amorçant le portail de grands blocs de part et d'autre des accès à l'édifice, ont été eux aussi l'objet d'un rejointoyage systématique; les restaurations réalisées dans les années 1940-1950 n'avaient pas été régulièrement entretenues.

Enfin, l'anastylose partielle du piédroit septentrional du portail en grand appareil de grès de La Molière a été parachevée. Par étapes successives, et en recourant à des blocs de béton sablé et teinté pour combler les lacunes, ce sont finalement quatre assises qui ont été partiellement reconstituées. L'étude de la restitution graphique de l'ensemble de cette façade monumentale se poursuit.

Ph. Bridel
FPA



Fig. 21. Avenches / Amphithéâtre. L'escalier D. Au centre, les trois marches en place; à gauche, le mur soutenant les terres de la *cavea*; à droite, parement interne du mur périmétrique à alvéoles. Derrière le gabarit du futur escalier d'accès, façade ouest de la tour du Musée, avec, à droite et en coupe (flèche), le mur périmétrique C du premier état. Vue vers le nord-est. (Photo Ph. Bridel-FPA).

Fig. 20. Avenches / Amphithéâtre. Les alvéoles A (en bas) et B (au centre), vues de l'est. En haut, le sol en galets du pavillon du XVIII^e s. Diamètre de l'alvéole B: 3,75 m. (Photo Ph. Bridel-FPA).

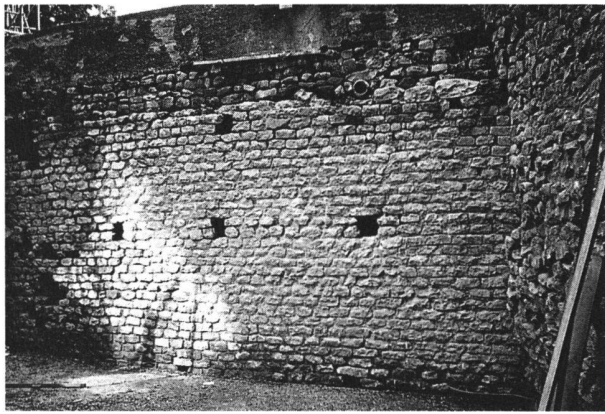


Fig.22. Avenches / Amphithéâtre. Le mur semi-circulaire E, vu de l'ouest. Hauteur maximum de la maçonnerie romaine visible: 2,74 m; au-dessus, le parapet bordant à l'est la terrasse du XVIII^e s. (Photo Ph. Bridel-FPA).

13. AVENCHES / Théâtre

Travaux de consolidation.
29 septembre - 14 octobre 1994.

Des travaux de consolidation et restauration du même type ont été réalisés, essentiellement dans le secteur est du promenoir périphérique, dans les couloirs rayonnants qu'il distribue, le long du parement externe du mur périphérique et en certains points des murs d'*analemma* de la *cavea*.

L'ensemble de l'édifice demeure l'objet d'un projet d'étude et de restauration systématique, à réaliser lorsque le remaniement parcellaire en cours permettra les acquisitions de terrain nécessaires.

Conserver les maçonneries originales ou restaurées selon les règles de l'art, mais laisser s'effondrer les parements irrécupérables, parce que liés au ciment, tel a été, là aussi, le parti retenu. Lorsque le noyau original romain d'un mur apparaîtrait, il a été procédé à un rempochage destiné à bloquer le processus de dégradation, dans l'attente d'une restauration systématique.

Ph. Bridel
FPA

14. AVENCHES / Thermes de l'*insula* 29, En Perruet

Projet de réhabilitation des ruines et du bâtiment de protection.

30 novembre - 16 décembre 1994.

Le projet des architectes mandatés pour cette opération prévoit d'entourer par un mur de terrasse les vestiges dégagés jusqu'à une profondeur d'un mètre environ. Les travaux d'excavation nécessaires pour fonder ces murs à bonne profondeur ont débuté en fin d'année, sous surveillance archéologique. Ils se poursuivront l'an prochain et seront alors plus longuement présentés.

Ph. Bridel
FPA

15. AVENCHES / En Chaplix

Fours de tuiliers.

CN 1185, 571'000/193'730.

Octobre-décembre 1994.

Fouille de sauvetage programmée (aménagements liés à la construction de l'autoroute R.N.1). Surface de la fouille (première étape): env. 160 m².

Investigation, documentation: F. Eschbach, Archéodunum SA, Gollion

Références bibliographiques réunies dans: D. Castella et alii, *Le moulin hydraulique gallo-romain d'Avenches-En Chaplix*, Aventicum VI, CAR 62, Lausanne, 1994, pp.150-151.

On s'interroge encore sur la fonction du canal navigable du II^e siècle apr. J.-C. reliant le lac de Morat à la *villa* suburbaine dite *du Russalet*, édifée aux portes de la colonie d'Avenches: on a pensé qu'il avait pu servir à l'acheminement de pierres de construction transportées par barque depuis les carrières des rives du lac de Neuchâtel. Peut-être avait-il également permis la mise à l'eau des barques construites sur le chantier naval découvert en 1990 à son extrémité amont. La fouille entreprise en 1994 permet de proposer une nouvelle hypothèse à ce sujet.

Le démantèlement d'une piste de chantier le long de la route cantonale RC 601 (route de Berne) a en effet occasionné l'exploration d'un important atelier de tuiliers, découvert en 1990 déjà dans une tranchée de prospection. Cette installation se situe à la périphérie de l'enclos supposé de la *villa*. A l'heure où sont rédigées ces quelques lignes, deux fours ont été partiellement dégagés.

De plan carré, mesurant 5 x 4,90 m (dimensions extérieures), bordée d'une assise de pierres cal-

caire, la chambre de chauffe enterrée du four I (fig.23) se caractérise par un canal central et des murets de soutènement perpendiculaires à arcature centrale, constitués de fragments de tuiles. L'alandier s'ouvre au nord-ouest sur l'aire de chauffe. Celle-ci semble également utilisée pour l'alimentation en combustible du four II, accolé à l'angle du four I. Dégagé sur un quart de sa surface, ce second four se signale déjà par ses dimensions impressionnantes (largeur extérieure: 8 m !) et par son excellent état de conservation (la sole est encore partiellement en place).

Le matériel céramique étant particulièrement

peu abondant, il est prématuré de se prononcer sur la datation de l'atelier.

Bien qu'il soit encore délicat d'estimer l'importance de la production et de la diffusion de cette officine, on peut imaginer que ces matériaux de construction ont dû faire l'objet d'un commerce à distance et que le canal a pu faciliter le chargement et le transport de ces tuiles. Il est également intéressant de signaler que la matière première ne manque pas dans les environs, puisque l'atelier a été établi à proximité immédiate de bancs d'argile et de limon encore exploités au début de ce siècle par les potiers et les tuiliers de la région.

Daniel Castella - François Eschbach
Archéodunum SA, Gollion



Fig.23. Avenches, En Chaplix. Le four I en cours de dégagement. L'alandier se trouve au premier plan (photo Archéodunum SA)